



Votre syndicat Autonome
SPP-PATS est affilié à la Fédération
Autonome SPP-PATS

Elections CATSIS 2020

**Vote par voie
Electronique**

**du 24 août
au 31 août (inclus)**

Construire ensemble.
DÉFENDRE VOS DROITS :
L'ENGAGEMENT AUTONOME

Votre syndicat et sa fédération mère sont au cœur de chaque combat : la réforme de la fonction publique, le projet de loi « retraite », la réorganisation du temps de travail, la révision de la filière de 2012, la reconnaissance

de la dangerosité, l'amélioration de la santé, sécurité et qualité de vie en service, la revalorisation salariale . . .
La défense du métier est notre priorité. Nous avons fait preuve d'un engagement militant sans faille et d'une présence active sur le terrain. Libre de tout accord politico-syndicalo-associatif, nous sommes maîtres de nos décisions. **Les Autonomes, première force syndicale des SDIS de France, défendent les intérêts des personnels grâce à vous !!!**

NOS REVENDICATIONS DEPARTEMENTALES AUTONOMES

- ▶ POUR la répartition de la charge opérationnelle
- ▶ POUR la création des postes au sein des SDIS pour les fins de carrière et les difficultés opérationnelles
- ▶ POUR le respect des textes règlementaires
- ▶ POUR la mise en place de tickets restaurant pour les agents le désirant
- ▶ POUR l'adaptation des conditions de travail aux agents et non l'inverse
- ▶ POUR la prise en compte des nouveaux maux du travail (burn out, brown-out, bore-out, stress, surmenage, discrimination, harcèlement...)
- ▶ POUR l'amélioration des conditions de travail dans les casernes et les différents services
- ▶ POUR la mise en place d'une réelle GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences)
- ▶ POUR la mise en place d'un régime de travail planifié en garde de 12h pour les SPP qui le souhaitent, pour la protection de leur santé et leur sécurité
- ▶ POUR la mise en œuvre d'un protocole de lutte contre les agressions et incivilités



**SYNDICAT AUTONOME
SPP-PATS 71**

**Ce document n'est pas
un bulletin de vote**

Votez par voie électronique ou utilisez le bulletin de vote fourni pour voter par correspondance.

Elections CATSIS 2020

VOTEZ POUR VOS
Représentants
AUTONOMES

COLLEGE OFFICIERS



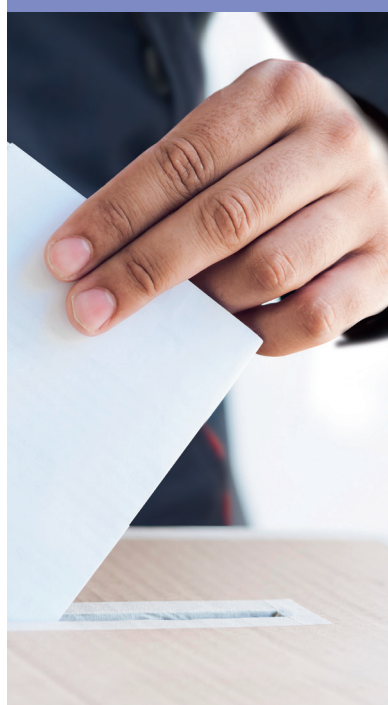
- ▶ **LAGROT Jean-Pierre** - Lieutenant 1^{ère} classe (Correspondant RH/Formation groupement Ouest) - **1^{er} Titulaire**
- ▶ **PATRU Sylvain** - Lieutenant 1^{ère} classe (Adjoint chef de centre de Montceau les Mines) - **1^{er} Suppléant**
- ▶ **BLONDEL Romuald** - Lieutenant 1^{ère} classe (Service réglementation des ERP) - **2^e Titulaire**
- ▶ **DUTREMBLE Bruno** - Lieutenant 1^{ère} classe (Groupement nord) - **2^e Suppléant**



CHAQUE VOIX COMPTÉ

Seul le syndicat ayant obtenu le plus de voix siègera en Conseil d'Administration.

JE VOTE AUTONOME



Pourquoi je vote AUTONOME en CATSIS ?

La **Commission Administrative Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS)** peut être consultée sur toutes les questions d'ordre technique ou opérationnel, le règlement intérieur du SDIS, les effectifs professionnels et volontaires du SDIS et l'élaboration des plans de formation.

La commission comprend des représentants des SPP, des SPV et des PATS élus pour 6 ans et le Médecin Chef du service de santé et de secours médical. Elle est présidée par le Directeur Départemental.

Seul le syndicat ayant obtenu le plus de voix se verra attribuer le siège consultatif du Conseil d'Administration du SDIS (1 siège pour le collège non-officier, 1 siège pour le collège officier, 1 siège pour le collège PATS).

Le CASDIS étant l'organe délibérant du SDIS, il est indispensable pour notre organisation syndicale d'y siéger afin de se faire entendre auprès des élus.